

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2016

Présents : Sylvie BURLLOT, Marie-Paule CHAZAL, Odile VELLET, Maria SENECAIRE, Anne-Sophie BAGE, Maïté BARBECOT, Christian PAILLOUX, Gérard GUITTARD, Thierry VALLEIX, Patrice LÉBOUCHARD, Jean-Luc MIOCHE, Julien ADAMI, Arlette GENDRONNEAU (arrivée 9h30)

Excusés : Arnaud LAPRA (pouvoir à Christian PAILLOUX), Guy GALLAIS (pouvoir à Jean-Luc MIOCHE)

Secrétaire de séance : Maïté BARBECOT

Ordre du jour :

- Compte Administratif 2015
- Panneaux signalétique
- Abbaye de Randol (déboisement)
- Point Communauté de Communes les Cheires
- Nouvel accès EXTRANET – site internet de la communauté de communes Les Cheires
- Contrat d'assistance technique des installations de chauffage des bâtiments communaux
- P.L.U.
- Indemnités de fonction des maires et adjoints
- Appel à volontariat pour la distribution de kits d'économie d'eau
- Subventions aux associations
- Demande de subvention 2016 : les PEP 63 (Association des Pupilles de l'Enseignement Public du Puy-de-Dôme)
- S.M.V.V.A. : Contrat territorial Veyre : adhésion charte d'entretien des espaces publics niveau 3
- Plus Beaux Villages de France
- Opération Braille et culture
- Chapelle et cimetière
- Informations diverses.

1- Approbation des Comptes administratifs et de Gestion (Commune et CCAS) 2015
Présentation et vote des Comptes Administratifs :

Marie-Paule CHAZAL présente le compte administratif 2015 de la commune. Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Patrice LÉBOUCHARD, conformément à l'article L 2121-14 du CGT.

➤ **Compte Administratif Commune 2015 :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, adopte le Compte Administratif de la Commune de l'exercice 2015 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement : résultat positif de 69 885 euros

Section d'investissement : résultat à la clôture de 2014 : - 156 442,78 € ; résultat à la clôture 2015 : 204 591.95 € donc un solde positif de 48 149 € ; mais nouvelles dépenses à prendre en compte : Reste à réaliser en dépenses de 273 733 € et en recettes de 161 187 € , soit un solde de – 112 546 €. Au final 48 149,17 € – 112 546 € = - 64 396.83 €.

Donc au final le résultat cumulé est de - 64 396.83 €.

➤ **Affectation du résultat du compte administratif commune 2015 :**

L'excédent de fonctionnement global cumulé est donc de 69 885.06€.

Au compte 1068 affectation obligatoire de 64 396.83 € pour couvrir le déficit d'un montant de 64 396.83 € .

Le Conseil Municipal adopte l'affectation du résultat 2015 comme suit :

- Couverture du déficit d'investissement au compte 1068 : 64 396.83 €
- Excédent reporté de fonctionnement au compte 002 : 5 488.23 €.

Commentaire : le bilan est meilleur qu'en 2014 mais cela démontre qu'il faut rester très vigilant quant aux dépenses.

Arlette GENDRONNEAU absente durant cette partie du conseil.

13 votes POUR

➤ **Compte Administratif du CCAS 2015 :**

Section de Fonctionnement	
Dépenses	-4 194.27 €
Recettes	-9 742.92 €
Résultat excédentaire	5 548.65 €
Section d'Investissement:	
Dépenses	-1 261.32 €
Recettes	1 261.32 €
Résultat déficitaire	0 €

➤ **Affectation du résultat du compte administratif CCAS 2015**

Au compte 1068 pas d'affectation obligatoire pour couvrir le déficit.

Le Conseil Municipal adopte l'affectation du résultat 2015 comme suit :

- Couverture du déficit d'investissement au compte 1068 : 0 €.
- Excédent reporté de fonctionnement au compte 002 : 5 548.65 €

(Commentaire : le repas des aînés qui a eu lieu en janvier 2016 n'a pas pu être pris en compte sur le budget 2015)

4 votes POUR

➤ **Comptes de gestion de la commune et du ccas de la trésorerie (hélios).**

Les comptes de gestion de la Trésorerie sont identiques aux comptes administratifs de la commune et du CCAS.

Il est procédé au vote des comptes de gestion de la commune et du CCAS en l'absence de Monsieur le Maire.

Les comptes de gestion de la commune et du CCAS sont adoptés à l'unanimité.

2- Panneaux signalétiques :

Le point est fait sur les modifications à apporter aux panneaux indiquant les lieux touristiques et de service du village, panneaux gérés par la communauté de communes.

Concernant les panneaux autoroutiers, le choix du panneau présentant une vue d'ensemble est validé par l'ensemble des membres du conseil. Le financement est pris en charge à 100% par la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme.

3- Abbaye de Randol :

Concernant le déboisement effectué par les moines de Randol, Thierry VALLEIX précise que l'Abbaye dispose d'un schéma de gestion simplifié, ce qui les dispense de déposer une déclaration préalable pour reboiser. Il précise aussi que certains de ces espaces boisés sont classés sur notre P.O.S.

S'agissant du nettoyage de la Monne, le S.M.V.V.A nettoie seulement le lit, il revient aux propriétaires de nettoyer les berges (c'est-à-dire l'abbaye de Randol et la commune de Saint-Saturnin). Il est convenu de faire procéder à ce nettoyage par la même entreprise pour les deux propriétaires, opération neutre financièrement pour la commune car le coût sera compensé par la vente des « déchets ».

4- Point communauté de communes :

Un séminaire concernant la fusion de la communauté de communes avec celles de GERGOVIE VAL D'ALLIER et ALLIER COMTE COMMUNAUTE a eu lieu mardi 9 février, auquel se sont rendus Christian PAILLOUX et Maïté BARBECOT. Cette journée s'est déroulée en deux temps. Le matin les commissions thématiques ont poursuivi leur réflexion avec l'appui des membres du cabinet d'études, l'après-midi une séance plénière a permis à chaque commission de rendre compte de son travail et d'échanger.

En conclusion les avancées sont considérables sur les 3 communautés de communes.

Concernant la fiscalité, aucun scénario ne se dégage d'emblée car il apparaît nécessaire de connaître les besoins qui seront liés aux compétences exercées par la future communauté avant de décider quels seront les leviers à actionner pour répondre à ces besoins. La commission a évoqué la possibilité de revenir sur le fond de compensation, d'harmoniser la fiscalité (ce qui va à l'encontre des préconisations du cabinet).

Concernant l'aménagement de l'espace et plus particulièrement la mise en place d'un PLUI, les avis sont partagés. Cette prise de compétence soulève une question budgétaire importante à savoir l'octroi ou non de la DGF bonifiée (10 euros par habitant soit 400 000 euros).

En 2017 cette D.G.F bonifiée sera attribuée si la communauté exerce 6 compétences sur 12, et en 2018, 9 compétences sur 12. Or si la future communauté prend la compétence eau et assainissement dès 2018, les 9 compétences seront exercées et l'octroi de la D.G.F bonifiée ne pèsera pas sur le débat concernant le PLUI. Néanmoins cela soulève d'autres questions car la prise de compétence eau et assainissement entraînerait la dissolution des syndicats qui l'exercent jusqu'à présent.

Concernant les services à la population, il apparaît évident que la compétence « portage de repas, l'aide à domicile » doit être exercée sur tout le territoire, l'accroissement du nombre de bénéficiaires prévu (en 2030 augmentation de 50% de personnes en perte d'autonomie) démontre que ce service est nécessaire, en particulier pour les habitants des communes les plus isolées. Les associations qui assurent également ce service ne devraient pas en pâtir, car le bénéficiaire a le choix et la demande sera conséquente. Pour la compétence « enfance », les avis sont divers, chaque communauté de

communes l'exerce de manière différente. Dans la mesure où le délai pour la prise de cette compétence (ou non) est de 2 ans, la commission propose de ne pas anticiper.

Concernant les équipements sportifs et culturels, il est proposé de rendre la piscine de Longues d'intérêt communautaire et d'harmoniser les tarifs au 1^{er} janvier 2017. Pour les autres équipements sportifs, Christian PAILLOUX explique que la future extension des locaux de la Banque de France à Longues va entraîner la suppression de ces derniers qui servent à un bon nombre d'associations et qu'il conviendra sans doute de remplacer....

Quant au futur office de tourisme, les débats sont en cours (notamment sur la localisation du futur office et de ses points d'accueil).

5- Nouvel accès extranet :

Chaque conseiller communautaire a reçu un code pour accéder au site extranet de la communauté de communes (accès différents selon que l'on soit conseiller municipal ou conseiller communautaire).

6-Contrat d'assistance technique des installations de chauffage des bâtiments communaux :

Des constats de dysfonctionnement du chauffage (locaux surchauffés ou pas chauffés au bon moment, horloges des chaudières non réglées, pas de pilotage de ces chaudières, coût important des contrats d'entretien, contrats de maintenance peu adaptés à nos structures) ont amené à une proposition de révision de ces contrats.

Ce domaine étant complexe et technique, il est décidé de revoir le contrat avec COFELY et de faire appel à une entreprise spécialisée afin de nous aider à mettre en place un cahier des charges (300 euros HT) et à choisir un prestataire (et négociateur) adapté aux besoins de la commune (150 euros HT).

En ce qui concerne la grange de Mai (propriété en partie de la communauté de communes), une convention délègue la gestion du chauffage à la commune de Saint-Saturnin.

Cette décision est votée à l'unanimité (15 voix POUR), sachant qu'une partie de la prestation sera prise en charge par le SIVOS (entretien et régulation du chauffage de l'école)

7- PLU de Saint-Amant-Tallende :

Thierry VALLEIX expose les préconisations du futur PLU de SAINT AMANT TALLENDE : une diminution des zones constructibles, la rétention foncière est estimée à 30% ; le potentiel habitat passerait de 12,4 hectares à 8,4 hectares constructibles efficaces (500 mètres carrés par logement).

La commune de Saint-Amant a pour objectif d'ici 2025 d'avoir 386 nouveaux habitants (pour un nombre d'habitants total de 2199), soit 168 nouveaux logements.

Il est préconisé dans ce P.L.U une extension de la zone constructible au niveau du domaine du Marand.

Concernant l'allée des Marronniers (espace boisé classé), le PLU de Saint-Amant prévoit de remplacer les arbres à l'identique, or l'AVAP en cours à Saint-Saturnin prévoit un remplacement par des tilleuls ou des noyers.

Il est donc décidé de notifier ce point de vigilance aux élus de Saint-Amant afin d'avoir une réflexion commune sur le remplacement des espèces.

8- Indemnités de fonction des maires et adjoints :

Christian PAILLOUX fait part de la modification de la loi depuis le 1^{er} janvier 2016 concernant les indemnités des élus : dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème, à la demande du Maire. Monsieur le Maire, demande, à titre dérogatoire, de ne pas bénéficier du taux maximum de 43 % prévu par la loi en proposant de retenir un taux inférieur soit à hauteur de celui voté précédemment en avril 2014.

15 VOTE POUR

9- Appel à volontariat pour la distribution de kits de d'économie d'eau :

Le Conseil Départemental met en place le programme Réduc 'eau (distribution d'un kit de 2 régulateurs de débit et d'un pommeau de douche), les membres du conseil décident d'attendre la validation concernant les dates de distribution afin de mettre en place à ce moment-là une communication, la plus large possible, envers tous les habitants de la commune. L'efficacité de ces kits serait de l'ordre d'une économie de 50 euros par facture.

10- Subventions aux associations :

Odile VELLETT fait part des décisions de la commission associations concernant les demandes de subvention. Pour rappel l'enveloppe est de 10 000 euros, le critère principal est l'aide à un projet qui s'adresse à un maximum d'habitants.

Syndicat des forêts : 2 295 € (il s'agit du remboursement d'un emprunt contracté il y a presque 30 ans, il reste encore 1 an et demi à payer)

Fourrière : 1 100 € (cotisation article 611)

Comité des fêtes : 800 €

Jeunes sapeurs - pompiers : 150€

La Monne (association de pêche) : 250 €

Le club de l'âge d'Or : 250 €

L'EFCAT (football) : 500 €

L'école de musique : 500 €

Anim'Mômes : 500 €

Arkose : 400 €

Don du sang : 100 €

Les Amis de Saint-Saturnin : 200 €

AMOS : 250 €

La prévention routière : 150 €

L'obligation d'honorer les deux premières demandes (syndicats des forêts et fourrière) grève le budget de 33%.

Deux demandes n'ont pas trouvé de réponse favorable. L'association de tennis ne présentait pas de projet et le projet présenté par Les Jarrets de la Monne ne répondait pas aux critères. Un courrier sera adressé à chacune des associations.

Cas du comité de jumelage : cette année Saint Saturnin reçoit les habitants de JETTENBACH, la demande formulée par le comité est une subvention de 8 000 € (prise en charge du repas et d'une partie des animations qui leur seront proposées).

La commission propose de prendre en charge le repas pour une somme maximale de 4 000 €, sur le poste « fêtes et cérémonies ».

15 VOTES POUR

11- Demande de subvention 2016 : les PEP 63 (association des Pupilles de l'Enseignement Public du Puy de Dôme) :

Les membres du conseil décident de ne pas donner suite à cette demande.

12-SMVVA contrat territorial : adhésion charte d'entretien des espaces verts public niveau 3

Pour rappel depuis 2013, les employés n'utilisent plus de produits phyto sanitaires pour l'entretien des espaces verts de la commune. Nous sommes actuellement reconnus au niveau 2 mais nous appliquons les critères du niveau 3. Par conséquent monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la charte pour être reconnus au niveau 3.

15 VOTE POUR

13- Plus beaux villages de France

Christian PAILLOUX précise que le recours engagé est suspensif, donc pour le moment nous avons encore la marque PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE.

14- Opération Braille et Culture :

Cette opération consistant à mettre en place des outils spécifiques, destinés aux personnes en situation de handicap pour visiter le village, devrait débiter avec la saison touristique cet été. La somme de 4 000 € a été intégrée au budget. Arnaud LAPRA cherche des mécénats afin de réduire le coût pour la commune. Une campagne d'information importante devra être mise en place pour valoriser cette action, avec la participation probable des enfants par le biais de l'école et/ou du CLSH.

15- Chapelle et cimetière :

Sylvie BURLLOT nous fait part de la visite de la D.R.A.C, service des monuments historiques, à la chapelle Sainte Madeleine et à l'ancien cimetière (pierre en fronton du portail d'entrée). Des dégradations se font sentir sur le bâtiment (humidité, infiltrations). Il convient de réaliser une étude de diagnostic pour déterminer les causes et l'évolution des désordres et de définir un programme sommaire de travaux (objectifs, chiffrage et phasage). Cette étude doit être réalisée par un architecte du patrimoine. Ce service propose de nous inscrire au projet d'étude de diagnostic, le coût est estimé entre 15 000 et 20 000 € TTC, une subvention de 40% sur le HT est possible. Il est donc proposé de l'inscrire au budget 2017 mais de commencer les démarches en 2016 (cahier des charges, consultation...).

Concernant la pierre du fronton, elle doit faire l'objet d'une restauration par un sculpteur (le texte se dégrade rapidement). Le service des monuments historiques doit nous transmettre les coordonnées de spécialistes en la matière.

16- Informations diverses :

- Une demande émane de la coiffeuse afin de prévoir un aménagement de la zone d'accès pour personnes à mobilité réduite. Dans la mesure où cette zone se trouve sur le domaine public, il convient de faire une déclaration préalable et de lui répondre de manière identique aux autres demandes du même genre (accès à l'Eglise et au Bistrot d'ici) : cet aménagement doit être démontable et doit faire l'objet d'une convention avec la commune.

- Point sur les travaux du centre bourg : les travaux rue de la Boucherie (première phase) sont terminés à temps. Il est fait obligation de creuser une tranchée pour réseaux secs rue des Courtes. S'agissant de la partie basse de la maison THONAT côte Gros Jean, deux solutions sont possibles : soit la commune paye le branchement gaz et par la suite l'OPHIS rembourse, soit le branchement est fait de façon temporaire et financé en direct par l'OPHIS.

Une négociation est en cours pour commencer la deuxième phase des travaux le plus tôt possible.

- Christian PAILLOUX fait part de sa satisfaction quant au travail effectué par le stagiaire qui vient de passer 15 jours sur la commune pour la seconde fois. Le bilan de ces deux périodes est très positif. Que peut-on lui proposer ? Pour l'instant rien est possible mais Christian PAILLOUX incite les membres à réfléchir et à anticiper l'avenir pour pallier aux départs prévus.
- Point PLU / AVAP : Sylvie BURLLOT fait part de l'avancement des dossiers et propose une réunion avec tous les élus afin de mettre chacun au même niveau d'information.
- Une demande émane d'un habitant rue Noble qui souhaite nettoyer une parcelle communale située entre la Monne et le creux du Tieu afin d'en aménager l'accès. Il le ferait avec l'aide de quelques volontaires qu'il sollicite lui-même. La réponse est favorable.
- Marie-Paule CHAZAL propose d'avoir une réflexion (suivie d'une action) concernant le stationnement sur le domaine public. La commission TRAVAUX URBANISME propose de matérialiser un cheminement doux (délimité par des petits poteaux en bois, ou des espèces végétales) pour faire traverser les piétons qui viennent de la rue de Rochemanie et qui se dirigent vers la mairie ou vers l'école. En effet, le trottoir sur cette zone est inexistant ; Il est constaté que les propriétaires ont installé des pots de fleurs trop éloignés de leur habitation, sur le domaine public. Aussi il serait souhaitable que ces derniers les rapprochent en attendant cet aménagement.
- Une convention sera signée avec la famille DOREAU pour le fleurissement du petit espace public à côté de chez eux.

La séance est levée à 12 H.